

HAÏTI

Date des élections : 11 février 1979

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Haïti, la Chambre législative, est composé de 58 membres élus pour 6 ans.

Système électoral

Est électeur tout citoyen âgé de 18 ans révolus et jouissant de ses droits civils et politiques à moins d'être reconnu comme malade mental ou coupable de crime.

Les listes électorales font l'objet d'une révision annuelle. Le vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles à la Chambre législative les personnes ayant qualité d'électeur, à condition qu'elles aient résidé au moins cinq ans dans la circonscription où elles se présentent. Sont inéligibles, les personnes ayant signé un contrat avec l'Etat ainsi que les représentants ou les agents de personnes ou de compagnies ou d'institutions publiques ayant un contrat avec l'Etat. Les fonctions de député sont incompatibles avec tout emploi rémunéré par l'Etat ou l'appartenance aux forces armées.

Dans chacune des 58 circonscriptions est élu le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages des électeurs réunis en assemblées primaires.

En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles, à moins que cette vacance ne se produise pendant ou après la dernière session ordinaire. Ces élections partielles ont lieu dans les 30 jours suivant la date de convocation de l'assemblée primaire intéressée, par le Président de la République.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Quelque 300 candidats ont pris part à la campagne électorale qui a duré trois mois; ils ont pratiquement tous soutenu la politique du Président à vie Jean-Claude Duvalier.

Les résultats du scrutin indiquent que tous les sièges de la Chambre législative, excepté un, ont été remportés par les candidats associés au Parti de l'unité nationale, seul parti autorisé; le siège restant est revenu à un indépendant de Cap Haïtien, deuxième grande ville du pays. Seize parlementaires sortants ont été réélus.

Données statistiques

*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
à la Chambre législative*

| Formation politique | Nombre de sièges |
|--------------------------------------|---------------------|
| Parti de l'unité nationale | 57 |
| Indépendant | 1 |
| | 58 |

2. Répartition des députés suivant le sexe

| | |
|------------------|----|
| Hommes | 55 |
| Femmes | 3 |
| | 58 |